



NOTICE DE POSTE

En cas d'exposition à des agents chimiques dangereux
(art. R4412-39 du Code du travail, circulaire DRT n°12 du 24 mai 2006)

NOTICE DE POSTE

Hypochlorite de sodium (solution à 15% de chlore actif)

SERVICE

| Piscine

RESTRICTIONS

Agents formés seulement
Agents aptes médicalement
Travaux interdits aux moins de 18 ans



DANGERS



Dangereux pour la santé



Corrosif



Dangereux pour l'environnement



Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

PROTECTIONS INDIVIDUELLES



Combinaison de protection de type 6



Gants imperméables en PVC



Bottes de sécurité en PVC



Lunettes à protection latérale

MANIPULATION ET STOCKAGE



Consulter l'étiquette et la fiche de données de sécurité



Se laver les mains après chaque utilisation



Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur le lieu de travail



Conserver sur rétention dans son récipient d'origine fermé et dans un endroit ventilé

PREMIERS SECOURS

EN CAS D'INHALATION



- Transporter la personne à l'air libre.
- Consulter un médecin, si des symptômes respiratoires apparaissent et lui montrer l'étiquette.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX



- Laver abondamment avec de l'eau durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Consulter un ophtalmologiste et lui montrer l'étiquette.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU



- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, bijoux, chaussures...
- Laver abondamment à l'eau.
- Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

EN CAS D'INGESTION



- Ne rien faire absorber par la bouche.
- Ne pas donner à boire, ni faire vomir.
- Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.



VÉRIFIER LA TROUSSE DE 1^{er} SECOURS
EN CAS D'URGENCE, APPELER LE : **15** OU **112**
CENTRE ANTI-POISON DE LYON **04 72 11 69 11**





La notice de poste s'inscrit dans le cadre de la réglementation du Code du travail (art. R4412-39) et d'une circulaire DRT (n°12 du 24 mai 2006).

La notice de poste constitue, avec l'étiquetage réglementaire des produits chimiques et la Fiche de Données de Sécurité (FDS), l'un des outils d'information sur la prévention du risque chimique en collectivité territoriale.

Elle présente les dangers ainsi que les mesures d'organisation, de prévention et de secours définies dans le Document Unique (DU) d'évaluation des risques professionnels, en fonction de la nature du poste de travail.

Elle doit être révisée et actualisée périodiquement, afin d'intégrer les modifications éventuellement apportées au procédé de travail et de prendre en compte l'évolution de l'état des connaissances. Cela implique donc une organisation interne de veille documentaire et réglementaire.

Son élaboration se fait à partir des différentes rubriques de la FDS du produit chimique :

Rubrique 1 de la FDS :

Identification de la substance / du mélange

Rubrique 2 de la FDS :

Identification des dangers

Rubrique 8 de la FDS :

Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Rubrique 7 de la FDS :

Manipulation et stockage

Rubriques 4 et 6 de la FDS :

Premier secours : mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pictogrammes conformes à la norme ISO 7010

Secours : rappel des numéros d'urgence et du Centre anti-poison de secteur

NOTICE DE POSTE

Hypochlorite de sodium (solution à 15% de chlore actif)

SERVICE | Piscine

RESTRICTIONS | Agents formés seulement
Agents aptes médicalement
Travaux interdits aux moins de 18 ans

DANGERS

Dangereux pour la santé

Corrosif

Dangereux pour l'environnement

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Combinaison de protection de type 6

Gants imperméables en PVC

Bottes de sécurité en PVC

Lunettes à protection latérale

MANIPULATION ET STOCKAGE

Consulter l'étiquette et la fiche de données de sécurité

Se laver les mains après chaque utilisation

Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur le lieu de travail

Conserver sur rétention dans son récipient d'origine fermé et dans un endroit ventilé

PREMIERS SECOURS

EN CAS D'INHALATION

- Transporter la personne à l'air libre.
- Consulter un médecin, si des symptômes respiratoires apparaissent et lui montrer l'étiquette.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

- Laver abondamment avec de l'eau durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Consulter un ophtalmologiste et lui montrer l'étiquette.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, bijoux, chaussures...
- Laver abondamment à l'eau.
- Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

EN CAS D'INGESTION

- Ne rien faire absorber par la bouche.
- Ne pas donner à boire, ni faire vomir.
- Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

VÉRIFIER LA TROUSSE DE 1^{ER} SECOURS

EN CAS D'URGENCE, APPELER LE : **15** OU **112**

CENTRE ANTI-POISON DE LYON **04 72 11 69 11**

Exemple de notice de poste présenté par le service Prévention du CDG 63

Exemple de notice de poste susceptible d'être adaptée à d'autres produits chimiques dangereux.

Mise à jour - Juillet 2024

Centre de Gestion
 de la Fonction Publique
 Territoriale du Puy-de-Dôme